14 p. 1617
135
(241)
4001

LE ROY
HORS DE PAGE,
A LA ROYNE MERE.

2

MD. C. XVII.

Acc 83-101(241)

LE ROY HORS DE PAGE.

A LA ROYNE MERE

IE ſuis Roy maintenant, MADAME, ie ſuis ſans Maiſtre, ſans Contrerolleur, ſans Arbitre, de mes voulontez, ſans Compagnon (diſoit Henry 3. mon ayeul à la Royne ſa mere) lors que ne pouuant plus ſupporter l'audace authoriſee d'vn Prince eſtranger, trop affermie & eſtablie, au preiudice de la Monarchie qui m'eſt eſcheuë en partage, il l'eut terracé, & reduit en l'eſtat, où les temeraires & ambitieux ſe voyent ordinairemẽt precipitez apres vne longue & rian[illegible]ortune. Ce Roy qui par vne maligne & con[illegible]ultee reſolution, auoit eſté abaiſſé & rendu Nouice aux affaires de ſon Eſtat, enerué & ramolly dans les deſbauches & vicieux exercices, non par inclination naturelle, ains par vne maternelle & affectee nourriture (à deſſein de luy ſiller les yeux, pour luy oſter la veuë des choſes, auſquelles neceſſairement ſanté & eminente condition l'appelloit) ſucceſſeur de ſes deux freres, François, & Charles, qui nourris & eſleuez par meſmes Maiſtres & Precepteurs, eurent quaſi vne fin pareille, le premier pour deſirer cognoiſtre la cauſe du mal de ſes ſujets; & l'autre pour en auoir aſſez

Paroles du Roy Henry 3. apres la mort de Henry Duc de Guyſe à Blois.

François 2. aſſemble les trois Eſtas à Orleans en l'an 1560

de certitude, & y vouloir apporter le remede neceſſaire, preferant le ſalut de ſon peuple à l'effrenee & paſsionnee domination d'vne Royne, entieremen.. portee à l'humeur propre & peculiere aux petits Ducs & Comtes de ſa nation, ou pour mieux dire aux Medicis, dont les cinq pillules de leurs armoiries ſont les Hierogliphes de leur ancienne extraction. Ces deux Roys durant leur regne, maniez auec la verge, & le foüet, tenus ſous la diſcipline de la houſsine, cheuaux legers des paſſions de la Royne leur Mere, & du Duc de Guyſe, le ſecond ſentant à la fin ſon courage, voulãt quitter le caſaquin, & ſortir du gouuernement & correction de ſes mauuais Eſcuyers, pour prendre poſſeſsion de ſon heritage, & endoſſer le harnois pour manier le tymon de ſa Monarchie. Auſsi toſt la ialouſie de ſa Mere, & de ſes adherans, luy en diſputẽt la conduitte, & comme il voulut faire force ſur la charge qu'il eſtoit obligé d'en prendre, & que raiſonnablement & à deſcouuert on ne luy pouuoit quereller, on ſe ſeruit des ingrediens dont l'Italie eſt ſi feconde, & deſquels ceux qui en viennẽt ſont touſiours garnis, pour en faire preſent aux perſonnes qui peuuent nuire à la grandeur & eſtabliſſement de leurs fortunes, tellement que par ce moyen s'en eſtans empeſchez, le ſuſdit Roy Henry ſon frere retourne de Pouloigne, veut reculer cette ample ſucceſsion, & en ce faiſant effectuer le bõ deſſein que ſes freres luy auoient laiſſé par ordonnance de dernierevolonté, qui eſtoit le repos de ſes ſujets, & le reſtabliſ-

La genealogie des Medicis, rapporte que le premier de leur Maiſon eſtoit vn Medecin.

Le Roy Charles empoiſonné, meurt au bois de

sement de l'ancienne splandeur de son Estat. Mais ceste femme, ceste estrangere, & marastre, ayant en son ame emprainte (par vne nature hereditaire de ses predesseurs) les affections propres & particulieres aux Medecins, qui ne viuent & ne respirent que par le moyé des corruptions, ordures, messanges & putrefactions de plusieurs sales matieres, auroit en mesme temps esmeu toutes les entraille de cet Estat, & à la faueur de ses violents empiriques corrmpu toutes les meilleures & plus nobles parties de ce grand Corps, & icelles fait opposer à l'authorité, & cómandement de leur chef: en sorte que par ses artifices, ayant suscité à son propre Fils vne grande diuision en sa Monarchie, elle l'a regentee à son plaisir auec mille sorte de subtilitez, lesquelles ne luy pouuans tousiours estre cachees, il auroit en fin voulu monstrer qu'il estoit Roy en son Royaume, non par vsurpation, pour pouuoir tomber en compromis, non par election, ains par vne droite, iuste & legitime succession. Mais le meilleur droit & les plus fortes raisons n'ont aucun poids vers ceux qui veulent regner, elle broüille, elle remue, elle luy creue les yeux, & neanmoins elle ne le veut pas perdre, elle veut se seruir de luy, sa presence luy estoit necessaire, & son authorité nuisible, il porte tousiours le nom de Roy, mais elle s'en, atribue les fonctions, elle luy donne la casaque de Page, luy fait porter l'esponge, & non contente de cest abaissement, (iugeant bien que l'esprit d'vn grand Roy ne pouuoit pas estre long temps restraint & re-

Vincennes en l'annee 1574.

Le Roy Henry III. legitime successeur de son Royaume.

duit en ce miserable estat, sans faire quelque bruſque saillie, pour sortir de seruitude,) elle trame des filets pour l'arreſter & l'empeſtrer, elle practique des Baricades, & comme l'ame d'vne femme ambitieuſe, eſt irreſolue & chã, celante, elle ne ſçait ce qu'elle doit faire, ou le retenir, ou le laiſſair aller, luy d'vn eſprit conceptif, & prompt à la desfiance, ne treuue autre aſſeurance qu'en ſa retraite, & par vne prudente & neceſſaire ſortie de Paris, le 12. May 1588. ne laiſſe à ſa Mere & à ſes complices que le nid & la cage de l'oyſeau Royal, prenant ſon vol vers les villes plus fidelles, qui aſsiſes ſur l'honneur, n'auoient pas voulu prendre gouſt aux chants melodieux des Syrenes Italiennes, en ſuitte dequoy il ſe veut mettre ſur le train & poſture de ſa grandeur, de ſa Majeſté, veut faire barriere contre les forces oppoſees à ſon authorité, tranche du Roy, & par vn tragique mais neceſſaire effort le 23. Decembre 1588. ſe met hors de la preſſe, eſcarte les nuages qui obſcurciſſoiẽt ſa clarté, & reduiſant en luy, la pluralité, en vnité, Void ſa Mere auec vn viſage riant, vne face gaye, & toute reluiſante d'vne haute Majeſté, & luy dit: Madame, ie ſuis à preſent ce que ie dois eſtre, ie gouuerneray deſormis mon Empyre ſans contredit.

Baricades de Paris, qui contraignerent le Roy d'en ſortir, & aller à Chartres, pour euiter la priſon & captiuité.

Mort de Meſsieurs les Duc & Cardinal de Guyſe à Blois.

Celuy qui par voſtre moyen faiſoit obſtacle à mes volontez, qui ſeruoit d'interpoſition à à mõ pouuoir pour le faire eclipſer, eſt maintenant reduit en vn neant, & a receu le payemẽt de ſon audacieuſe temerité, & moy auec vne acclamatiõ publique, aſsis ſur le throſne

Royal, & recogneu sãs enuie sãs ialousiie sã scõpetiteur, le doux & agreable dominateur de mes peuples. Le regret, le desplaisir de ceste nouuelle, au méme moment luy saisit les sens, auec vne telle violẽce, que voyãt ses practiques descouuertes, ses artifices descousus, sa trop hardie, & esleuee authorité fracassee, & elle sur le poinct d'estre reduite au pouuoir que le voille porte auec soy: se cache sous l'õbre d'iceluy, & comme il auoit esté la principale cause de sa grandeur, & que sous ce manteau elle auoit plus ressenty de ioye, que de tristesse: Alors ceste grande reuolution le fit changer d'vsage, & le rendit tesmoin, des soupirs & des pleurs que depuis elle respandit iusques à la mort. Mais comme vn mal, s'il est flatté, s'irrite d'auantage, & vne playe à moitié guerie, se rend incurable, si elle est negligee. Ce Monarque ayant commencé sa guerison & fait perdre la fiéure à son Estat, voyant ses playes à demy reconsolidee, demeura à la moitié du chemin, ne recognoissant pas que le poison semé dans les entrailles de son Estat, gaignoit insensiblement de veine en veine, iusques aux parties nobles d'iceluy, dont luy qui en estoit le Chef fut tellement pressé, que ne se pouuant desembarasser des pieges que artificieusement la Royne Mere luy auoit tendus par le conseil de ceux de sa nation, & par l'entremise des suppostz de son ambitieux desir) il fut en fin traistreusement assasiné. A la verité il y eut de sa faute, car sortant de brasieres, & se voulant mettre à franches couldees, (ainsi qu'vn puissant Roy doit estre) il n'y

Mort de la Royne Mere

Le Roy Henry III. assasiné à S. Cloud par vn Iacobin sorty de Paris au

mois d'Aouſt 1589.

auoit raiſon ny aſſeurance, de ſe confier à ceux qui participoient aux mauuais conſeils que l'on prenoit contre luy? Ce que ie rapporte icy (MADAME) a deux fins principales, l'vne pour vous monſtrer, qu'encores que m'ayez fait nourrir en tenebres, contre les regles & formes obſeruees en l'eleuation des Roys, probablement pour profiter de ma ſimplicité, du tout ignorant en l'Hiſtoire de mon Royaume, & l'autre pour vous aſſeurer, qu'ayant ceſte cognoiſſance, i'ay à preſent aſſez de iugement, pour me garantir de ſemblables euenemens. Ie ne vous repreſente pas cecy pour me tirer entierement du reſpect que ie vous dois cõme Fils, mais ie veux parler en Roy, & en Hiſtorien tout enſemble. Pour vous faire voir que l'Italie a eſté la forge, où tous les reſſors de nos malheurs ont pris leur trempe & où toutes les traihiſons, poiſons, deſloyautez & perfidies eſcloſes dãs le ſein de mon Eſtat, ont eſté conceuës, par les induſtrieux artifices d'vne femme de voſtre Maiſon. Afin que vous faiſant voir vn exemple domeſtique ſi pernicieux & dommageable, vous ayez de l'horreur à receuoir des conſeils pour limiter mes diſcours, mes entretiens, mes paroles, ont touſiours iuſques à preſent ſenty la puerilité de l'aage que i'ay paſſé, & de là vous auez pris aduantage pour l'authorité que vous auez vſurpee ſur moy. Cela ne m'euſt pas eſmeu ny irrité, m'eſtant voulu abaiſſer pour déferer comme Fils, à la qualité de Mere, ſans me preualoir de celle de Roy, en ſorte que ma vie peuſt eſtre pul-

Tous les mal-heurs arriuez à la France ont eſté conceus en Italie, & apporez en ce Royaume par ceux qui ſont venus de Florence.

ſtoſt

ſtoſt repreſentee, par vn exẽplaire d'obeyſſance, que par rapport d'vne Royalle authorité, mais ie me ſuis offenſé de voir, que mon humilité n'a ſeruy qu'a la ruyne de mõ Eſtat. Que depuis la mort de feu le Roy mon Pere, il a eſté manié par gens factieux, eſtrangers, & ignorans Que vous-meſme(pour battre en ruyne mon legitime pouuoir)y auez introduit vn Trium-virat, dont vous faites la premiere des trois perſonnes, & les deux autres au ſcandale de tout mon Royaume, & a voſtre honte,(bien que vils, abiects& tirez de l'ordure & des plus puantes latrines de Florence) ont bien l'audace de ſe rendre compagnõs de vos conſeils, & eſgaux à vous en pouuoir. Ie ne dis pas aſſez, vous n'eſtes que le marche-pied de leur grandeur: & la porte-malle de leur ambition. Ie me tais de ce que ie ſçay du reſte, mes yeux voyent à trauers les murs, & brillent iuſques dans les actions les plus ſecrettes, mes aureilles oyent le bruit meſmes dans le ſilence. Il eſt bien difficile de circonuenir vn Roy à diuers temps & à pluſieurs repriſes. Mais le malheur eſt pour vous, qu'il ne faut point auoir, ny des yeux, ny des oreilles de Roy pour ces choſes. Car les moindres & les plus petits de ma Court, en ſont à leur regret ſpectateurs. Ma Nourrice & ſa ſuitte que vous m'auez fait chaſſer, & tant d'autres auſquels l'on a baillé le boucon, & fait ſortir d'aupres de moy au voyage de Bordeaux, & de puis, en ſçauroient bien que dire: choſes que i'auois aſſez à contre cœur, & dequoy neanmoins, par bien-ſeance & reſpect mater-

nel, ie n'ay pas voulu m'esmouuoir : Ce qui a fait croire que durant ceste confusion, i'estois assoupy d'vne profonde lethargie, principalement quand l'on a veu mes Officiers despoüillez de leur charges, les principales Colonnes & pilliers verdoyãs de ma Couronne, les vns empriſonnez, & les autres rendus, ſans crimes, criminels, les Chefs & Miniſtres de mon Conſeil chaſſez honteuſememt, & au lieu d'iceux eſtably en leurs places des hommes, ſans nom, ſans merite, ſans vertu, ſans probité, & ſans honneur, & encores achaptez de mes deniers, & diſpoſez à tout faire pour de l'argent, ingenieux à ma ruyne, & cauteleux à me perſuader mon malheur. Duvair, Villeroy, & le Preſident Iannin qui affinez & recuits dans mes affaires par vne longue experience, eſpreuuez de fidelité, exempts de corruption: vierges & puceaux en voſtre hõneur; vous auez receu pour recognoiſſance des deuoirs rendus à V. M. & des ſeruices fait à ſa Couronne, des reproches & des calomnies. A la verité ne ioüyſſant pas de mon pouuoir, vous eſtiez abandonnez aux orages & aux calamitez du temps : Car vos ames inflexibles & faites à pointes de diamãt, ne pouuoiẽt s'amollir à la forge & ſur l'enclume du Mareſchal. Sully le fidele gardien de mes Treſors, & parfait œconome de mon Eſpargne, duquel noſtre Seigneur a parlé par Prophetie, repreſentant le bon ſeruiteur auec les cinq talens, tes labeurs, tes veilles, & ton ferũent zele à la conſeruation & augmentation du reuenu & grandeur de ma Couronne, a

eſté recompenſé par ton eſloignement, par la perte de la Baſtille de l'Arſenal, & de mon Conſeil tout enſemble. Ta preſence eſtoit trop nuiſible aux Bãquiers de Florence, Vous Mareſchaulx de France mes fideles Conſeillers, vos approches de ma Court, eſtoit ſuſpectes, vous eſtes François, & l'on veut gouuerner à l'Italienne, vos aduis n'ont ny meſure, ny cadãce pour le branſle à la Cõchine. Nobleſſe, les fleurs du Par-terre de la Frãce, le pur froment & la mere goutte des plus delicieuſes liquers de mon Eſtat, voſtre vertu eſt de mauuaiſe odeur, & les fruicts de voſtre valeur & generoſité n'ont pas le gouſt de ceux de delà les Alpes. Gouuerneurs des Prouinces & des Places, ſoigneux Concierges de de mes Fortereſſes, ſi vous n'en dõnez les clefs aux Eſtrangers, vos fidelités ſont appellez crimes dans mõ Louure, & ſes teſmoignages que vous rendez de la curieuſe garde des lieux que mon predeceſſeur a commis à voſtre charge vne ouuerte deſobeyſſance. Princes mes alliez, & bons parens arcs-botans de mon pouuoir, les appuys & ſouſtiens de ma Monarchie, vos paroles hardies, vos cœurs genereux & portez à l'eleuation & accroiſſemẽt de mon authorité, ont donné ſujet à la procedure qui s'eſt faite contre vous. Mon Couſin le Prince de Condé, ie ſçay le ſecret, la puiſſance que i'auois reſolu de vous donner pour faire ſortir d'aupres de moy, ceux que la voix publique, & les particuliers cõſeils que Dieu donne, me marquoient d'Ancre pour les mieux recognoiſtre. Celle qui ſe meſle mais en *M. d'Ancre*

mauuaise, Medecine, de donner des breuuages arrosifs à mon Estat. Celle qui le Conchine à tous momens, & le rend sale & infect. Le Magot qui pesle mesle brouille & met tout en confusion. Le Barbin Barbier (qui donnant la seignee aux grãdes & petites veines de mõ Royaume) en tire tout le meilleur sang pour l'extenuer, & apres rendre languoreux, & palpitant. Le Pere à muzeau enluminé, qui met du Cotton dans mes aureilles, pour me rendre sourd aux plaintes de mon pauuer & desolé peuple, tous ceux-cy di-je concurrãs au malheur à quoy ie ne pouuois lors remedier, ont causé vostre captiuité. Ie le sçay, & vos consciences à tous, rendent tesmoignage si i'ay consenty volontairement aux violences qui ont esté exercees contre vous? Mais Dieu qui touche mon cœur, par vne reflexion qui rejallit sur moy, des plaintes que mes peuples luy font, resueille à present mes sens, & me fait cognoistre non seulement ce que ie suis, mais aussi ce que ie peux. I'ay esté enfant & Roy tout ensemble, MADAME, maintenant ie suis l'vn, & non plus l'autre, si l'on a abusé de moy, & de mon pouuoir, ie ne veux pas d'oresnauant abuser de moy-mesme, ie suis obligé de faire recepte & mise de ce que Dieu a commis à mon soing, les Estrangers ne rendrons pas mon compte, ils sont trop mauuais Tuteurs & Procureurs, Ie recognois à leurs actions, que l'vtilité, le profit, & les garndeurs viennent tousiours au deuant de leur deuoir: ce ne sont pas mes gens, ie suis ne en France nõ seulemẽt François, mais Daulphin & Roy

M. de Medicis.

M. d'Aancre. Mangot. Barbin.

Le P. Cotton.

des Frãçois, d'vne Mere Italienne à la verité, mais d'vn Pere né, nourry, & esleué en sa Patrie & la mienne, qui n'eut iamais l'ame tournee vers la perfidie, & duquel ie tiendray les preceptes & enseignemés, ausquels s'il vo⁹ eust plen en ioindre d'aussi bons que m'en pouuiez donner MADAME, mon Estat fust en meilleur estat, ie parle en Roy, & non en Roy à poil folet, comme ceux de vostre Conseil desirent que ie sois, ains en Roy hors de Page, en Roy formé & estably, pour commander, pour ordonner, pour executer, pour faire obeyr, voire mesmes ceux ausquels i'ay rendu de l'obeissance, ce sera au regret des meschans que ma condition est changee, vous n'en deuez auoir desplaisir, car ie suis vostre Fils & vostre Monarque tout ensemble, puis que la Royauté reside en vn seul homme & non en plusieurs, & c'est par moy que vous deuez respirer, & non moy par vous. Metamorphose salutaire, & d'autant plus à souhaitter qu'elle est perilleuse aux perfides & aux traistres de leur Patrie. Les Roys sont en terre ce que le Soleil est aux Cieux, leur esclat, leur lumiere brille par tout leur Royaume, & les Roynes mesmes n'ont point de splendeur que par le benefice des Roys, ainsi que la Lune n'a point de clarté que par la distribution que le Soleil luy fait de la sienne ; Il est vray que le Soleil souffre quelquefois alteration, & est obscurcy iusques à eclipser, mais reprenant incontinent ses forces il dissipe tous les nuageux obstacles qui s'estoient opposez contre luy, & apres par vn absolu pouuoir leur fait regretter leur

temerité par pleurs & larmes de pluye. De meſmes pendant les ſept annees de mon Regne, ie n'ay peu touſiours tenir le haut poinct de mon authorité, elle a eſté contre-carree, & vous MADAME, en auez eſté le plus ſouuent le fatal inſtrument, par le ſecours & l'ayde des factieux qui vous ont aſsiſtee, leſquels à preſent ont bien de la peine à deſmordre, & vous perſuadent tant qu'ils peuuent de tenir bon, iugeans bien que ſi ie n'vſe d'vne extraordinaire clemence en leur endroit, ils retourneront en la miſere de leur premiere condition, la voix publique crie le ſang des innocents eſpandu par eux ſans raiſon & Iuſtice, appelle la Iuſtice de Dieu, & leurs enfans & parens ſomment & interpellent la mienne. Ie veux ce qui eſt bon, & ne le veux pas ſeulement, mais ie mets la main à l'œuure pour l'executer. MADAME il me faut laiſſer faire, faiſons vn eſchange de nos actions, muons de chance, & faites ce que ie faiſois. Vous irez à la chaſſe, vous irez aux Thuilleries, & vous y amuſerez à faire des bouquets, à y ioüer aux barres, à ouyr la muſique du Roſsignol, & en tuer quelques vns pour faire curee à la Mareſchalle, afin que ſa voix vous ſoit plus douce & agreable. Vo⁹ ſeruirez les Maçons, à quoy vous preniez ſi grãd plaiſir de me voir occupé, mais en faiſant tout cela gardez d'approcher de l'Echo ceſte meſchante fille des bois, car elle diroit tout, meſmes les choſes que ie ſçay, & que ie ne veux pas dire hors de là, ceſt vne babillarde, & vne cauſeuſe, qui ne cele rien. Elle ne reſſemble pas Mangot qui ſeelle tout pourueu que la

Mareſchalle auec ſon eſprit familier luy ſoit apparu en ſonge, & luy ayt fait ſigne, qu'elle l'approuue. Pour le Mareſchal auec ſon brochoüer ſi ie n'en diſpoſe autrement, & que le vouliez aupres de vous, ie ne l'empeſche, pour le Roy, la ſciatique qui le tourmente plus que iamais, & qui luy eſt vne cuiraſſe pour le ſiege de Soiſſons, me releue de tout ſoupçon : car il ne peut plus bien frapper ſur l'enclume. Pour la Mareſchalle les delices de voſtre cœur. I'ordonne quand ſon petit Demon l'aura catechiſee, que la Place ſon Eſcuyer ſouffle tant que faire ſe pourra au fourneau de ſa forge, pour y tenir en vigueur ſon charbon demy eſteint. Mangot, Barbin, & tous leurs adherans & complices, pendant qu'on leur baſtira des ſupplices, qu'ils facent place nette aux gens de bié. Et ſi la honte d'eſtre veus menez publiquement és priſons leur fait mal au cœur, qu'ils aillent clandeſtinement prendre poſſeſsion des plus belles chambres de la groſſe Tour de la Conciergerie, craignant que l'on ne les mette aux Sales noires du Fort l'Eueſque où il ont enuoyé tant de bons François. Voila vn article vuidé, & tournant le fueillet, ie veux que le Prince de Condé mon Couſin ſorte de la Baſtille, & qu'il vienne me remercier & ſe purger des calomnies que l'on a fabriquees contre luy, ou s'il y a eu quelque choſe de mauuais dedans ſon cœur, qu'il le diſe franchement & publiquement, proteſtant de n'y retourner plus, afin que ma clemence diſtille ſur luy ſa douceur. Que tous les Princes, Seigneurs, Officiers de ma Couronne, & de mes Parlemens retirez & eſloignez de ma Cour,

s'en approchét auec toute seureté, & viennét me rendre les deuoirs, à quoy leur naissance, leur cõdito& leur charges les obligét. Que les Officiers de mon Conseil, & de mes Finances bannis d'aupres de moy viennent reprendre leurs places. Que les Princesses & Dames retirez auec leurs maris, parés & amis, retournét pour seruir de cõpagnie à la Royne sãs crainte de vous MADAME, car ie ne veux pas que pour auoir refusé d'entrer en la Confrairie Coyonnesque vous leur vouliez ou procuriez aucun mal; Vo⁹ vous estonnerez de ce chãgement, mais ie m'estonne bien plus de celuy que vous auez apporté en mon Estat, à quoy Dieu aydant ie dõneray les remedes vtiles par le pur seuice de Dieu que i'y restabliray, la correction des abus, l'administration pure de la Iustice sans corruption & venalité, l'entretien de la Police & de la discipline, la punition des meschans, l'exaltation des bons, la reintegration de mes plus fideles seruiteurs en leurs charges, les faueurs que ie feray à ma Noblesse & aux persõnes de merite, le soing que ie prẽdray le soulagement de mõ pauure peuple, & bref par l'ordre que ie mettray peine de donner par tout, afin que tous ensemble louons & remerciõs Dieu d'vn si bõ & necessaire restablissemẽt, & que tous mes peuples dient auec vn ardẽt desir par vne acclamation publique & generalle, Viue le ROY, Dieu benie le ROY, Dieu sauue le ROY.

De mon Cabinet du Louure, apres la sortie de mon Conseil estroit. ce 22. Auril 1617.